

[Texte]

Mrs. Finestone: Fine. If the issue is privacy, we also know from one of you somewhere along the line that there are supposedly 900,000 scanners out there. This is the information the Department of Communications, your department, I believe, sir, has given to the general public with respect to this issue, and I believe the minister used it in his speech.

• 1610

Could you tell me where you get the figure of 900,000, which means that approximately 1 in every 25 Canadians has one? I don't know. How many people in this room own a scanner?

Mr. Thacker (Lethbridge): We're not admitting it.

Mrs. Finestone: I would like to know where you get the figure of 900,000 scanners being out there.

Mr. Breau: It is a calculation based on estimates we receive from the people who sell. We use the word "scanner" fairly loosely. You probably have a scanner in your automobile when you try to search—

Mrs. Finestone: If it was for radar, I would have been clipped and it would have been removed and I would be up on a criminal charge. No, I don't have a scanner.

Mr. Angus (Thunder Bay—Atikokan): That's not a scanner.

Mr. Breau: No, that's not a scanner. I was thinking of your FM radio when you push the seek button and it goes through the spectrum trying to find an active FM station when you are in a strange city and you are not using your pre-set. That's a scanner. So, really, we are talking about receivers capable of receiving cellular phone calls or that frequency band. Even some old television sets will pick up the cellular calls. So there are many receivers, and that's the number that was calculated.

Mrs. Finestone: Then I think I would like to ask you to go back to the drawing board and be a little bit more specific with the issue we are trying to address. We are criminalizing, at the cost of \$25,000 minimum and five years' imprisonment, to control something that you have said is not controllable through scanners. We can control scanning for radar machines, and you can get fined for owning a radar machine; but you can't get fined for scanning my telephone, so you can't get fined for invading my privacy.

This was promoted as a privacy bill in a sense, with respect to this telephone that is really a radio. So I would like to know, first, some clear numbers from the Department of Communications on scanners and, second, why they cannot be prohibited, why that was not an access route that you took to effect the privacy that has been desired. The Wilhelmy case has become of great importance in terms of the right of access to privacy and what damage is done even if you can bring a charge.

In technical terms, you talked about the fact that we have digitized, and most cellular telephones purchased in the last year have the digitization. . .

[Traduction]

Mme Finestone: Bon. Si c'est une question de sécurité, l'un d'entre vous nous a dit à un moment donné qu'il y a environ 900 000 récepteurs à balayage au Canada. Il s'agit d'une information que le ministère des Communications, c'est-à-dire votre ministère, monsieur, a communiqué au grand public à propos de cette question; je crois que le ministre l'a mentionnée dans son discours.

Pouvez-vous me dire comment vous avez obtenu votre chiffre de 900 000, qui signifie qu'un Canadien sur 25, grosso modo, en possède un? Je me demande si c'est possible. Combien de personnes ici possèdent un récepteur à balayage?

M. Thacker (Lethbridge): Nous ne voulons pas l'avouer.

Mme Finestone: Je suis curieuse de savoir comment vous en êtes arrivé à ce chiffre de 900 000 récepteurs à balayage en circulation.

M. Breau: Nous nous sommes fiés aux estimations que nous recevions des vendeurs. Nous avons utilisé une définition «de récepteur assez large». Vous en avez probablement un dans votre auto pour chercher. . .

Mme Finestone: Si vous voulez parler du radar, j'aurais été attrapée, l'appareil aurait été confisqué et j'aurais fait face à des accusations au criminel. Non, je ne possède pas de récepteur à balayage.

M. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Ce n'est pas un récepteur à balayage.

M. Breau: Non. Je songeais à votre appareil-radio MF dont la fonction recherche vous permet d'explorer le spectre afin de trouver une station active lorsque vous êtes dans une ville étrangère et que vous ne pouvez pas utiliser la fonction pré-réglage. C'est une forme de réception à balayage. Nous parlons ici de récepteurs pouvant capter des appels téléphoniques cellulaires ou la bande de fréquence qui sert à ces appels. Même certains anciens téléviseurs peuvent capter ces appels cellulaires. Nous avons donc établi qu'il y avait beaucoup de récepteurs en circulation.

Mme Finestone: Dans ce cas, je vous demande de revenir au point de départ et de mieux identifier le problème que nous sommes censés régler. Nous imposons une sanction criminelle, de 25 000\$ au minimum et de cinq ans d'emprisonnement, pour contrôler une situation qui n'est vraiment pas contrôlable au niveau des récepteurs à balayage. Nous pouvons contrôler les appareils-radar; nous imposons des amendes aux gens qui en possèdent. Toutefois, il n'y a pas d'amendes pour les gens qui captent les communications téléphoniques; il n'y a pas d'amende lorsque quelqu'un viole ma vie privée.

Ce projet de loi était censé protéger la vie privée, en régissant l'utilisation de ce téléphone qui est en réalité un appareil-radio. D'abord, je voudrais que le ministère des Communications obtienne le nombre précis de récepteurs à balayage; deuxièmement, je voudrais savoir pourquoi ils n'ont pas été interdits, pourquoi rien n'a été fait pour protéger la vie privée des gens. Le cas Wilhelmy a attiré l'attention sur le problème que présente le viol de la vie privée et les dommages qui peuvent survenir même s'il y a des accusations par la suite.

Sur le plan technique, vous avez indiqué que les téléphones avaient été numérisés, que la plupart des téléphones cellulaires mis sur le marché cette année sont numérisés. . .